

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

En votre qualité d'adhérent, vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne qui aura lieu le :

Mardi 25 juin 2024 à 18 h 00

A la Fédération du Bâtiment – 26 rue Salvador Allende – Poitiers

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (Consultable sur notre site www.asstv86.fr)
- Rapport de gestion et rapport d'activité 2023
- Compte-rendu financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023
- Tarif droit d'adhésion 2025
- Tarif de la visite forfaitaire 2025
- Tarif Per Capita 2025
- Tarif Travailleur indépendant 2025
- Questions diverses

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Monsieur Jean-Claude DUPRAZ
Président

Dans le cas où vous ne pourriez assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer dûment complété le POUVOIR téléchargeable sur notre site www.asstv86.fr

COMPTE DE RESULTAT 2023

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 017 976,54	10 220 556,69
subventions d'exploitation		3 813,56
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de chges	304 564,65	317 384,99
Autres produits	597,80	430,17
TOTAL I	12 323 138,99	10 542 185,41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 417 584,63	1 283 475,19
Impôts, taxes et versements assimilés	375 427,13	356 230,91
Salaires et traitements	7 090 215,13	6 102 669,67
Charges sociales	2 798 420,72	2 406 439,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	275 794,79	221 296,85
Autres charges	14 583,34	12 506,64
TOTAL II	11 972 025,74	10 382 618,75
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	351 113,25	159 566,66
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 814,00	5 500,96
Autres intérêts et produits assimilés	135 208,91	22 834,14
TOTAL III	144 022,91	28 335,10
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	24 270,94	23 891,80
TOTAL IV	24 270,94	23 891,80
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	119 751,97	4 443,30
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	470 865,22	164 009,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 386,82	4 425,75
Sur opérations en capital	110,81	1,66
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		211 362,21
TOTAL V	12 497,63	215 789,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		97 539,21
Sur opérations en capital	5,75	34,34
TOTAL VI	5,75	97 573,55
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 491,88	118 216,07
Participation des salariés aux résultats (VII)	27 224,05	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	126 966,00	76 575,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	12 479 659,53	10 786 310,13
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	12 150 492,48	10 580 659,10
EXCEDENT OU DEFICIT	329 167,05	205 651,03

Médecine du Travail

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau :

Président : Monsieur DUPRAZ Jean-Claude

Vice-présidente : Madame GAUTIER Catherine

Trésorier : Madame DUCORNET Patricia

Secrétaire : Monsieur BEAUJANEAU Jérôme

Membres du Conseil d'Administration :

Membres employeurs :

Monsieur BAALOUCH Hugues

Monsieur BATAILLE Nicolas

Monsieur BEAUJANEAU Jérôme

Monsieur BOUCHET Laurent

Monsieur DUPRAZ Jean-Claude

Monsieur GERARDIN Philippe

Monsieur GILLES Pierre-André

Madame GONCALVES-GOJOSSO Christine

Monsieur HUET Philippe

Membres salariés :

Monsieur AUDINET Thierry – CFDT

Monsieur CHARRIERE Cyril – CFDT

Monsieur CONTE Pol-Bernard – CFTC

Madame DUCORNET Patricia – CFE CGC

Madame GAUTIER Catherine – CGT

Monsieur HONORE Olivier – CGT

Madame MARSAULT Virginie – FO

Monsieur MESMIN Bruno – CFDT

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

1^{ère} résolution : Approbation des Procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023 (Les PV sont disponibles sur notre site internet : <https://www.asstv86.fr/medecine-du-travail-vienne/>).

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître un excédent de 329 167,05 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 329 167,05 € à la réserve générale.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.612.5 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter le droit d'adhésion de 26.25 HT à 27.00 € HT au 1^{er} janvier 2025

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation forfaitaire au 1^{er} janvier 2025 de 96.39 € HT à 99.50 € HT.

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale décide de porter la cotisation des travailleurs indépendants à 150 € HT à l'adhésion pour la 1^{ère} année et au tarif per capita pour les années suivantes.

ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

BP 70072
86002 POITIERS CEDEX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

POUVOIR

N° adhérent :

Je soussigné (1)

Nom de l'entreprise

Adresse

Nombre de voix (1 voix par 50 salariés)

agissant en qualité de membre de l'Association du Service de Santé au Travail de la Vienne,

donne pouvoir à M.

ou à défaut M.

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le :

25 juin 2024, à la **FÉDÉRATION du BÂTIMENT** – 26 rue Salvador Allende à **POITIERS**

En conséquence, assister à l'Assemblée Générale, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à Le

Signature

(1) Le signataire du pouvoir est prié d'indiquer très exactement à la suite ses noms, prénom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel, nom de l'entreprise et adresse. Si le signataire n'est pas lui-même le membre de l'Association, il doit mentionner la qualité en laquelle il signe le POUVOIR.

Si la présente procuration est retournée sans indication de mandataire à l'Association ou à des personnes habilitées par elle à le recueillir, il sera remis au nom du signataire du POUVOIR un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration.